

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'investissement à Capital Variable,

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère
RC : B132941999

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 mai 2011, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2010 et ce, à partir du **Mercredi 25 mai 2011, un dividende de D. 1,992 par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'investissement à Capital Variable,

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère
RC : B114482000

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 mai 2011, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2010 et ce, à partir du **Mercredi 25 mai 2011, un dividende de D. 0,115 par action.**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.